

“À l’ombre de Cerlogne” - 29 octobre 2009

Donnas

La Confrérie du Saint-Esprit à Tréby et à Vert

Ilda Dalle

Donnas, divisé en deux parties par la Doire Baltée, avait dans le temps deux Confréries du Saint-Esprit : à l’adret la “Confrérie de Tréby” ou du *quartier des vignes* et à l’ubac la “Confrérie de Vert”.

La “Confrérie du Saint-Esprit” n’avait pas uniquement une finalité religieuse ; l’association avait un côté religieux bien évidemment marqué, mais son but était plutôt d’aider les pauvres et, comme le dit le curé Marguerettaz dans son *Mémoire sur les hôpitaux anciens du Val d’Aoste*¹, « pour recouvrer en cas d’incendie ceux qui se seraient trouvés sans abri ».

Le siège de la “Confrérie de Tréby”, qui après 1897 accueillit également la laiterie sociale, est devenu écomusée en 2008. L’histoire de cette Confrérie est bien plus longue que celle de Vert car son activité s’est maintenue jusqu’à la seconde guerre mondiale².

Les derniers confrères de Tréby ont pu nous raconter leur expérience ; c’est pourtant à partir d’anciens documents de la “Confrérie de Vert” qu’on arrive à mieux comprendre le fonctionnement, dans le passé, de cette institution.

LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT DE VERT

D’après les témoignages oraux recueillis par l’école de Vert à l’occasion des *Concours Cerlogne*, on sait que le siège de la Confrérie se trouvait juste en bas de l’église et qu’en 1910 les ravages provoqués par le torrent Valbona l’avaient sérieusement endommagé emportant aussi une bonne partie du hameau de Montey.

Les archives de la paroisse renferment des documents très intéressants qui font revivre des moments de vie des siècles passés.

En 1686, une vente sous clause de rachat de l’alpage de Bonze est gravée d’un cens d’un demi-*rup*³ de fromage à la Confrérie, elle s’élève à un *rup* trois ans plus tard. Dans le premier de ces documents l’acheteur, *par serment presté*, s’engage à payer *cinquante messes pour le salut de l’âme du noble vendeur et de ses prédécesseurs* dans le cas où celui-ci venait à *décéder avant avoir fait les dittes rehemptions, dix messes le jour de la sépulture à son corps présent et les autres dans deux mois où bon lui semblera*.

Dans plusieurs *obligés* les gens de Vert déclarent devoir de l’argent à la vénérable Confrérie. Ces *obligés* se perpétuent dans le temps et engagent aussi

les héritiers, qui sont souvent sollicités à acquitter leur dette par le procureur de la Confrérie. De longues querelles surgissent entre le procureur et les héritiers ; le juge de Vert doit alors intervenir et faire *intimer actes et décrets aux cries généralles*.

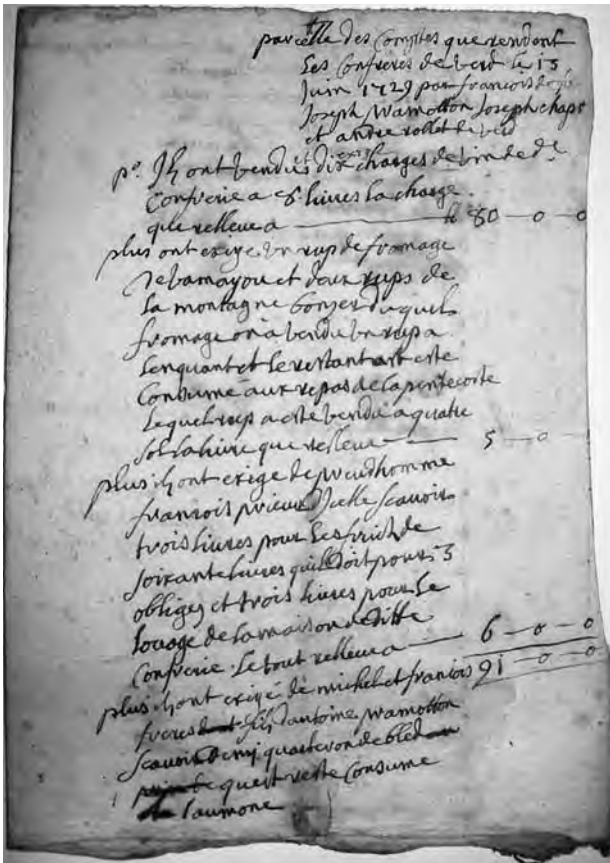
Un certain Jean-Antoine Follioley, en 1739, promet payer *pour les prochaines fêtes de Pentecôte la somme de 10 livres pour les restes de viande et denrées de la Confrérie achetées, à son contentement, trois ans auparavant*.

D'ailleurs, payer les *obligés* était absolument nécessaire, d'autant plus que dans un acte de visite pastorale de 1709 l'Évêque ordonne à *tous ceux qui doivent pour des légats, et autrement tant à l'église, confréries que chapelles, qu'ils aient à les payer incontinent sous peine d'excommunication !*

Une parcelle d'une vingtaine de revenus des années 1764/65 arrive à un montant de plus de 45 livres.

En 1764, parmi les usages que le curé de Donnas devait observer à l'égard de ceux de Vert⁴ il y avait la procession à la Confrérie le jour de *Touttes Ames* avant la messe et une autre procession le dimanche de Pentecôte pour bénir les denrées, plus une messe du second lundi de chaque mois...

Le document le plus intéressant est une parcelle des comptes des confrères de 1729 où on a noté tous les revenus de l'année en argent ou en produits agricoles, tout ce qu'on a acheté pour le repas de Pentecôte, tout ce qu'on a donné en aumône.



15 juin 1729
Parcelle des comptes
des confrères de Vert

(propr. Archives de la paroisse de Vert)

Les trois confrères recueillent dix *charges* de vin qu'ils vendent à quatre-vingts livres.

On fait don à la Confrérie d'un *rup* de fromage de l'alpage de Bonze et deux *rups* de l'alpage de Valmayou. Une partie du fromage est vendue aux enchères, le reste est conservé pour le repas de Pentecôte.

Les confrères reçoivent aussi de l'argent, puis encore deux *seilles* de vin, un demi-*quarteron* et six *coups* de blé. Le blé sera offert en aumône aux pauvres.

Pour la soupe à distribuer, ils achètent huit *quarterons* de pois chiches, un demi-*quarteron* de riz, trente-deux *quarterons* de seigle et une quantité non spécifiée de froment.

L'achat de trois veaux et quatorze chevreux est nécessaire pour le grand repas de Pentecôte.

On achète encore un demi-*rup* de sel, des épices, onze *livres* de lard, huit *livres* d'huile, onze *livres* de beurre frais, onze *livres* de fromages et deux *toises* et demie de bois à brûler.

Un cuisinier, engagé pour la veille et les trois jours de fête, est payé deux livres.

On ne sait pas exactement quand cette Confrérie a été supprimée, mais on sait qu'en 1769/70 la commune de Vert, à l'époque séparée de celle de Donnas, a demandé à l'Évêque de pouvoir louer ou vendre les bâtiments, les propriétés et le mobilier de la Confrérie pour intégrer les fonds destinés à la petite école du lieu⁵.

En 1809, le curé Veneria écrit au Vicaire Général d'Aoste :

Le changement du maire et l'infirmité du précédent, et le défaut de charge des titres de l'école de Donas, avec quelques autres motifs sont la cause qu'il n'y a point été d'école publique. Celle du hameau de Verd n'est établie que sur la redevance de quelques particuliers qui autre fois la payoient à la Confrérie abolie du Saint-Esprit, et cette la s'enseigne par un très brave homme âgé de 69 ans que les payeurs prient d'accepter, ce peu qu'ils lui donnent pour 4 mois d'enseignement...

LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT DE TRÉBY

Dans les archives de la paroisse de Donnas, le premier document concernant la Confrérie du Saint-Esprit date de 1529. L'Évêque Petrus Gazinus concède des indulgences aux *confratres Sancti Spiritus*. Donnas n'est jamais mentionné. On y parle d'un hôpital *in saxia de urbe* dont les confrères, paraît-il, devaient s'occuper pour y soigner les pauvres, les malades et les enfants.

Or, à Donnas il y avait effectivement un hôpital, situé *in saxia de urbe*, qui devait fournir aux pèlerins et aux pauvres *panem, vinum, lectum et ignem* et cela encore jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Dans le document on parle aussi d'un repas de Pentecôte.

Après cela on ne retrouve plus aucun lien entre la Confrérie et l'hôpital jusqu'en 1902, lorsque la même Congrégation de Charité, gérée par la commune, vend les locaux de la Confrérie à la laiterie sociale et s'occupe aussi de la vente de l'hôpital des pèlerins.

En 1630, un certain André de Jean Bondon lègue, dans son testament, à la Confrérie du Saint-Esprit de Donnas

un quarteron de blé et un sestier de vin, paiables comme sus au dict cas qu'il n'aye enfantz perpétuellement par ses héritiers et encor pour le remède de son âme.



En 1776, le curé de Donnas demande à l'Évêque, au nom des confrères, de pouvoir convertir les revenus de la Confrérie à la fondation d'une *école des filles*. Il faut rappeler que, déjà en 1768, la commune avait chargé le conseiller Longis de demander la conversion des revenus de la Confrérie, 50 livres annuelles, pour payer un instituteur pour les garçons.

Monseigneur De Sales autorise la conversion des biens le 19 juillet 1776⁶.

Les documents⁷ concernant la fondation de *l'école des filles* nous fournissent plusieurs informations :

25 juin 1630
Testament d'André de Jean Bondon

(prop. Archives de la paroisse de Donnas)

- Ce sont les confrères eux-mêmes qui demandent la conversion des biens ayant remarqué *plusieurs abus tant du côté des pauvres que de la part des confrères invités aux dicts repas ce qui a fait faire des réflexions au dit Canton des vignes...*
- La liste des revenus annuels, légués à la Confrérie depuis des années et convertis pour *l'école des filles*, est constituée de treize cens ou rentes en argent et en produits agricoles : une outre de vin, une *demi-charge de vin rouge mesure de Donnass*, un *demi-quarteron* de seigle, un *sétier* de vin et un *quarteron* et demi de blé, une *quartaine* de blé, encore une outre de vin.
- Le revenu annuel de 40 livres sera le gage versé à une maîtresse d'école choisie par le révérend Sieur Curé du dit lieu rière le dit hameau de Rovarey, *préférentement à tous autres, s'il s'en trouvera des capables, autrement ce sera ailleurs...*
- Le reste des revenus, si on réussira à vendre les domiciles, ira à *la construction et à la manutention des bourneaux d'eau pour avoir le dit canton l'eau nécessaire pour l'usage journalier et pour arroser les biens de la Cure comme aussi pour avoir l'eau en main en cas de quelque incendie au dit canton très éloigné de l'eau, de même pour la cure en cas d'incendie, attendu que la ditte eau peut se conduire jusque au cimetière...*

L'histoire de la Confrérie de Tréby ne s'arrête pas pour autant malgré sa suppression accordée par l'Évêque et réclamée par les confrères eux-mêmes. Dans les locaux de la Confrérie on continue d'organiser la grande fête de la Pentecôte qui comporte la distribution de la soupe⁸ et le grand repas de midi. Cela dure jusqu'à la seconde guerre mondiale⁹. Il n'y a plus de revenus annuels fixes¹⁰ ; tout repose sur la quête que les trois confrères désignés font chaque année dans toute la commune, d'un côté et de l'autre de la Doire Baltée, et ce à partir du mois de novembre, au temps du vin nouveau. Offrir une certaine quantité de vin



La chaudière pour la cuisson de 600 litres de *sepéi* et les mesures pour la distribution

(photo Ilda Dalle)

donne le droit de participer au repas le jour de la fête. La collecte continue, viennent ensuite les châtaignes blanches, la charcuterie maison et tout ce qui peut être conservé jusqu'à la Pentecôte.

La laiterie sociale s'installe, en 1897, dans les locaux de la Confrérie et les deux institutions poursuivent leur activité en bonne harmonie tout en collaborant.

En 1902, la laiterie achète à la Congrégation de Charité gérante des biens de l'ancienne Confrérie :

un fabbricato rustico composto di stalla, vestibolo e due cantine sotterranee coperte con volta, di una vasta cucina, di una sala e di un altro vano attiguo e solaio superiore fino al tetto incluso e sito di cortile annesso e due forni da pane¹¹ [...]



**Dans la salle
de l'ancienne Confrérie**

(photo Ilda Dalle)

Angelo Jaccod, né en 1913, a raconté ses propres souvenirs d'ancien confrère.

L'an '33 n'èn sta counfrère. A pèina arivave lou tèn dou vén nou é di tsahtègne, lé tréi counfrère djiravo per totte lé mijón dou païs, pa maque hé a l'indret, alavo avouèi a l'invers perqué lai outte la Counfrèrè l'ire pamé dza di quéte. Tchut dounavo cahtsoza lai outte avouèi per pouléi avéi, apréi la feuhta, eunna ou dovve micole bényé da vardéi i méte. Lé counfrère récuivo tò hènque lou móndo dounave : vén, lar, tsahtègne, fijoù sec...

Lou vén lou bétavo deun l'oro, in coou qué ire n'avivo caze tchut dé oro. L'ire fét coun la péi, intéra é daversaye, dé na tsévra. Can mahavo la tsévra, tayavo dzu ou lón dé la tsamba: per eun qué l'ire acouhtemà, bastave per gavé-ie ià la péi totta intéra. L'afiquiavo é la couzivo, poué la counfiavo é l'oro l'ire belle prést. Sé pourtave si-z-ahpale. Lou vén qué arivavo riqueuye dépendive dé l'anada. L'an '32 avive sta n'anada bounna, avivo fé tchut mouéi dé vén, n'èn arivà a pourté-ne a la Counfrèrè 23 brènte qué n'èn vendi a 45 livre la brènta!

Dé tsahtègne n'èn récuè-ne aproupré in couintal. Lou vén lou vendivo per payi lou dinéi é tò hènque ire manca per la feuhta; na vardavo djeusto in pócca per bére a dinéi. Coun lé tsahtègne fézàn lou sepéi per lé poro lou dzór dé Pentécohte. Sé dijive qué lou sepéi ire per lé poro, ma tchut hella matén alavo coun lou baraquin prènne na poutchè dé sepéi.

Fantive tsétéi la tsér per lou dinéi. Hi an éque n'èn tsétà 5 tsévrèi per 85 personnes qué iro a dinéi. La Counfrèrè avive cahque sôt a la banca é tchu lé-z-an, can

J'ai été confrère en 1933. Dès le temps venu du vin nouveau et des châtaignes, les trois confrères se rendaient dans toutes les maisons du pays, non seulement de ce côté-ci mais aussi de l'autre à l'Envers. Là, la Confrérie n'existait plus depuis longtemps. Tout le monde donnait quelque chose, également ceux du côté de l'Envers afin d'avoir, après la fête, un ou deux petits pains bénits à conserver à la maison. Les confrères prenaient tout ce que les gens leur donnaient : vin, lard, châtaignes, haricots secs ...

Le vin était contenu dans une outre, autrefois pratiquement tout le monde possédait une outre. Elle était en peau de chèvre, entière et retournée. Une fois la chèvre tuée, une incision venait pratiquée tout le long de la patte : pour un habitué, cela suffisait pour arracher la peau en entier. Celle-ci, une fois tannée, était cousue et puis ensuite gonflée, l'outre était fin prête. On l'accrochait en travers des épaules. Le vin recueilli dépendait du millésime. En 1932, la récolte fut bonne, tout le monde avait fait beaucoup de vin, 23 mesures de 50 litres ont été dévolues à la Confrérie !

Nous avons collecté pratiquement un quintal de châtaignes. On a vendu le vin pour payer le repas et tout ce qui manquait pour faire la fête ; en conservant juste une petite quantité pour le boire au cours du repas. Les châtaignes étaient destinées à la soupe qu'on distribuait aux pauvres le jour de la Pentecôte. Bien que le *sepéi* fût destiné aux pauvres ce matin-là, tout le monde muni d'un récipient allait en chercher une louche.

On devait acheter la viande pour le repas. Cette année là, nous avons acheté 5 chevreaux pour les 85 personnes conviées au repas. La Confrérie avait placée de l'argent en banque et

ire oura dé pènséi ou dinéi, s'alave prènne lé intèrés. Fantive payi avouèi lé micole. Lé micole iro dé piquiode miquette dé pan nér qué fézivo fére su Arnà ayoù tsétavo avouèi lou bià. Lé panatéi hé avivo pa sèmpe lou tèn dé fére dé pan paréi piquiót. Na fézàn fére dovve ou tréi per ogni faméye qué avive dounà cahtsoza. Per in tèn, lé micole y at oufer-le eun d'Arnà: bétave ieu lou bià, fézive fére ieu lé piquió pan. In paya, lou invitavo a dinéi lou dzór dé Pèntécohte.

Lé micole lé fézivo bènì la démèndze apréi la feuhta é poué no counfrère alavo ià pourté-le. Mé vén a mèn qué lou prére Vé-zàn avive tan racoumanda-no dé gneun rire é squerséi can fézivo la djira coun lé tsavagn couatà qué avivo éque a la Counfrèri: lé micole iro bénye!

Lé micole sé tinivo da par per can ire beur tèn, qué minatchave dé tèmpehtéi, dé fére dé dan a la campagne ou dé fére dahtaquei lé roc. Can ire paréi, sé prénive na micola é sé brezave adós lou bernadzo ou adós na pala coun in po dé brazza. Cah-cun, per fére duréi di pieu lé micole, na gratavo ma' ià cahque frézaye per coou é brezavo maque helle éque. D'atre bétavo maque fourra la micola, sé signavo sènsa brezé-la.

La matén dé Pèntécohte alavo a messa, poué vinivo tchut a dinéi éque a Trébe, lou prére é lou sacristèn avouèi. Lou dinéi lou fézivo lé fémale dé la faméye di counfrère; cahque coou payavo na cuzinére coume fézivo avouèi per lé dinéi di nohe. Lé piatéi, lé veuro, lé cahérole, quiì, fricoulinne, coutéi, lé touvaye dé téla dé mijón... hèn ire dza tot lai a la Counfrèri. Anse, qui n'avive manca per fére nohe ou d'atro poulive aléi imprèn-

tous les ans au moment d'organiser le repas, on allait prélever les intérêts. Il fallait également payer les petits pains ou *micole*, de petites miches de pain noir fabriquées à Arnad, là où l'on achetait aussi le blé. Nos boulangers n'avait pas toujours le temps de faire du pain de petite dimension. On en commandait deux ou trois pour chaque famille donatrice. Pendant un moment, une personne d'Arnad a offert les petits pains, il fournissait la farine nécessaire et faisait préparer les petits pains. En retour, il était bien sûr invité au repas de la Pentecôte.

Les petits pains étaient bénits le dimanche d'après et nous autres confrères faisons la distribution. Je me rappelle du curé Vésan qui nous avait recommandé de ne point rire ni de plaisanter pendant notre tournée avec les paniers de la Confrérie recouverts d'un linge car les *micole* étaient bénites.

Les petits pains servaient en cas de mauvais temps, devant la menace d'une tempête qui risquait de faire des dégâts à la campagne ou de provoquer des éboulements de rochers. À ce moment-là, on prenait la *micola* qu'on brûlait sur la palette (*bernadzo*) de la cheminée ou une autre pelle pleine de braise. Certains, pour conserver les *micole* plus longtemps, ne prélevaient et ne brûlaient que quelques miettes à la fois. D'autres se contentaient d'exposer les petits pains à l'extérieur après avoir fait le signe de la croix sans les brûler.

Le matin de la Pentecôte, nous allions à la messe, puis tout le monde se rendait à Tréby pour le repas, le curé et le sacristain aussi. Les femmes de la famille des confrères préparaient le repas ; quelquefois une cuisinière venait engagée comme cela se produisait pour les repas de noces. Les assiettes, les verres, les casseroles, les cuillères, les fourchettes, les couteaux, les nappes en toile de maison... le tout était déjà sur place à la Confrérie. On pouvait même les emprunter pour une noce ou une autre oc-

téi. Dzèque, douvive rènde tò hènque avive prêt é, sé avive ahquiapà, douvive atsétéi dé nou! Totte lé bague dou dinéi dé la Counfrèrèi són incorra lai deun lé tirèn d'in biuró é deun lé artsón.

Lou travai di counfrère finive pa a Pèntécohte. Fantive tsertsi tréi counfrère a rampiahi-le l'an apréi é pouli lé bohe ou félié. La demèndze apréi fézivo n'atro dinéi; y alavo maque lé counfrère: lé tréi qué sourtivo é lé tréi qué intravo. Lé vieui rémettivo i-z-atre lou travai per l'an qué vénive. La sémana apréi, figna can avivo finì, avivo incorra in béi tracah a pourtéi à lé micole, paréi djiravo tórna tò lou païs n'atro coou!

casion. Il fallait bien sûr ensuite rapporter le tout si possible intègre, autrement remplacer ce qui avait été cassé par du neuf. Tout le nécessaire du repas de la Confrérie est encore rangé dans les tiroirs d'un bureau et dans des coffres.

Le travail des confrères ne finissait pas à la Pentecôte. Il fallait rechercher trois nouveaux confrères pour l'année d'après et nettoyer les tonneaux à la cave. Un autre repas se tenait le dimanche suivant réservé uniquement aux confrères : les trois confrères sortants et les trois de l'année prochaine. Les anciens passaient les consignes pour l'an à venir. La semaine suivante était consacrée à la distribution jusqu'au dernier, de tous les petits pains, alors on refaisait, une fois encore, la tournée dans tout le pays.



La représentation de la Pentecôte à l'extérieur de la salle de la Confrérie

(photo Ilda Dalle)

La laiterie sociale fermera ses portes en 1980 et, deux ans plus tard, les sociétaires font donation à la commune des locaux et d'une partie du mobilier pour un usage qui profitera à toute la communauté comme d'ailleurs le prévoyaient les statuts mêmes de la laiterie.

En 2003, la commune décide d'entreprendre des travaux de rénovation et le jour de la Pentecôte 2008 a lieu l'inauguration de l'Écomusée de la Confrérie du Saint-Esprit et de la laiterie de Tréby.

Je remercie de leur précieuse collaboration Ada Follioley, Elio Reinotti, Fulvio Vergnani, Anna Vuillermoz et Françoise Yeullaz.

NOTES

¹ MARGUERETTAZ Anselme-Nicolas, *Mémoire sur les hôpitaux anciens du Val d'Aoste*, VII^e Bulletin de l'Académie de Saint-Anselme, 1871.

² voir DALLE Ilda, « La Confrérie du Saint-Esprit de Donnas », in *Nouvelles du Centre d'Études Francoprovençales René Willien*, n° 54, Année 2006.

³ Dans les siècles passés les mesures étaient très variables, même en rapport à la localité. Deux sources importantes pour la connaissance des anciennes mesures sont : ZANOLLI Orphée, *Lillianes-Histoire d'une communauté de montagne de la Basse Vallée d'Aoste*, Tome premier, Musumeci, 1985.

VIÉRIN René, « Mesures et poids en usage dans la province d'Aoste vers la première moitié du XIX^e siècle », in *Lo Flambò* n°97, Musumeci, 1981.

⁴ Vert n'est devenu paroisse qu'en 1838, avant cette date sa *chapelle* dépendait de la mère église de Donnas.

⁵ NICCO Roberto, *Donnas e Vert nel corso del secolo XVIII*, Musumeci, 1983.

⁶ DUC Joseph-Auguste dans *Le Clergé valdôtain et l'instruction publique* affirme que la Confrérie du Saint-Esprit de Donnas fut supprimée le 19 juillet 1779, mais un document conservé aux Archives de la Curie épiscopale d'Aoste anticipe la date au 19 juillet 1776.

⁷ Documents des Archives de la Curie épiscopale d'Aoste.

⁸ Dans la première moitié du XX^e siècle, la soupe distribuée à toute la communauté, le matin de la Pentecôte, était le *sepéi*, la soupe aux châtaignes.

⁹ On ne sait pas la date exacte de la dernière fête de Pentecôte ; ce qui est sûr, d'après les témoignages oraux, c'est que *aprèi guèra y an pamé fé-la*, dans l'après-guerre elle n'a plus eu lieu.

¹⁰ Selon plusieurs témoignages, il y avait tout de même des "habitués". Un certain Joseph de Rovarey avait le sobriquet de *Djef la séla* parce qu'il avait l'habitude d'offrir tous les ans une *seille* de vin à la Confrérie.

¹¹ La semaine après la fête, les confrères faisaient bénir de petits pains de seigle, les *mico-le*, qu'ils distribuaient par la suite à tous ceux qui avaient fait un offre au moment de la quête. Ces petits pains bénits avaient le pouvoir, selon la croyance populaire, d'arrêter les intempéries menaçant la campagne et la récolte.